distinct page 131 at 1 and in bill at 1 company that the

"Ceci équivaudrait à une déclaration que l'ambassadeur de S. M. C. non plus que tout autre Ministre qui reconnaîtrait le gouvernement établi dans cette capitale, n'aurait aucun droit à élever de justes réclamations près du gouvernement de fait de Véracruz; et que seulement le gouvernement étranger qui reconnaîtrait les deux gouvernemens comme gouvernemens de fait, serait autorisé par le droit international à adresser, dans certains cas, ses réclamations à l'un ou à l'autre.

" Le soussigné etc.

Signé, George B. Mathews.

" A M. Téodosio Larès, Ministre des affaires étrangères du gouvernement de Mexico."

Cela dit, M. Mathews attendit les instructions de son gouvernement, au quel il s'était adressé pour l'informer de tout ce qui s'était passé à l'occasion du rapt perpétré sur la personne de M. Zuloaga, et lui demander s'il devait ou non reconnaître la façon de gouvernement sortie de cette nouvelle insubordination militaire.

Ces instructions lui arrivèrent dans le courant du mois d'octobre suivant, et, le 17, il adressa à ces hommes qui se faisaient un jeu de violer les engagemens les plus saints, une dernière note dans la quelle il leur répétait, en termes un plus mesurés, mais identiques quand au fond, ce que le 28 mars précédent M. le capitaine Aldham avait déjà écrit à M. Miramon ¹; et il terminait en déclarant à M. Larès que ses instructions lui enjoignaient d'interrompre ses relations avec le gouvernement établi à Mexico, et de sortir avec la légation anglaise de la capitale.

note the S4 concept, the to position of the desirait preaches on more #50 sent processor processor and processor of the sent processor of the sent to the sent to

qualité de genréenement de la République, en ne fereix des nions une la second de la color de la color

LES LIBÉRAUX MARCHENT SUR LA CAPITALE.

distance not no solicity of the assurance singular to son vertico et di

NOTE DE M. GONZALEZ ORTEGA AUX MEMBRES DU CORPS DIPLO-MATIQUE. — RÉPONSE DE L'AMBASSADEUR PACHECO ET COM-MENTAIRE EXPLICATIF DE CETTE RÉPONSE.

Cependant l'armée libérale, victorieuse à Silao, marchait sur la capitale pour en finir, s'il était possible, avec le nid de la réaction.

ere circulaire amena un cobango de notes, inmides a reproduire

Le 20 août, M. Gonzalez Ortéga avait établi son quartier général à Querétaro; et de là, il avait adressé, le même jour, à tous les membres du corps diplomatique la circulaire suivante.

Armée d'opérations.

GÉNÉRAL EN CHEF.

Circulaire. And Annual Andreas Control of the Co

"Le soussigné a l'honneur de faire savoir à LL. EE les Ministres des nations étrangères, afin d'éviter des réclamations en dommages intérêts pour les pertes que pourraient éprouver leurs nationaux respectifs, pertes que le soussigné ne pourrait empêcher, que pour obéir aux ordres qu'il a reçus, il doit se mettre en marche sur Mexico et occuper cette ville par la force.

"Le soussigné espère que M. Miramon, en sa qualité de mexicain, épargnera à la capitale de la République, les calamités de la guerre, mais s'il en était autrement, il resterait au général en chef de l'armée d'opérations la satisfaction d'avoir donné cette preuve de respect aux intérêts étrangers. LL. EE. les Ministres à qui il s'adresse doivent, aussi bien que la population de Mexico, se reposer tranquillement sur la moralité des actes de celui qui signe cette communication.

¹ Voir la lettre de M. le capitaine Aldham à M. Miramon, page 146 de ce volume.

"Le soussigné prie LL. EE. de vouloir bien lui accuser réception de cette note, et d'agréer les assurances sincères de son estime et de sa considération.

" Dieu, Liberté et Réforme. Querétaro 20 août 1860.

" Signé, Jésus G. ORTEGA.

"A LL. EE. MM. les Ministres et chargés d'affaires des nations étrangères et à S. E. M. l'ambassadeur de S. M. C. à Mexico."

Cette circulaire amena un échange de notes, inutiles à reproduire, entre les différens membres du corps diplomatique et M. Gonzalez Ortéga, car elles ne sortaient pas des vœux et des espérances qu'il était de leur devoir de former en pareil cas. Mais il n'en fut pas de même de l'ambassadeur espagnol. Celui-ci oubliant qu'il venait de reconnaître le gouvernement de Miramon, et que, dès lors, son intervention devait être pour le moins suspecte aux yeux de ceux qui seuls pouvaient l'accepter, osa se présenter comme médiateur entre les deux partis.

En conséquence il répondit à la circulaire de M. G. Ortéga:

Ambassade d'Espagne au Mexique.

"Le soussigné, ambassadeur de S. M. C. près de cette République a reçu la circulaire imprimée de S. E. M. le général Jésus G. Ortéga, dans la quelle, "afin d'éviter des réclamations pour domma ges occasionnés à leurs nationaux respectifs, qu'il ne serait pas en son pouvoir d'empêcher," il fait savoir au corps diplomatique que "conformément aux ordres qu'il a reçus, il doit se rendre à Mexico "pour occuper cette place par la force." M. le général Ortéga ajoute que "les Ministres aux quels il s'adresse, de même que la population "de Mexico, doivent être tranquilles et avoir confiance dans la mo-"ralité de ses actes."

"Le soussigné, en accusant réception de cette note, déplore de nouveau la continuation d'une guerre qui détruit le pays et anéantit à pas de géant la République mexicaine. Il a l'honneur de répéter à M. le

général Ortéga ce qu'il a dit dans une occasion solennelle à M. le général Miramon 1: "ce n'est pas la seule force des armes qui donne la "victoire dans les guerres civiles; ces grandes discordes des peuples "ne se terminent que par des accomodemens qui soient honorables pour "tous." Si les efforts du soussigné pouvaient réussir à les réaliser, rien ne lui causerait une plus vive satisfaction.

"Quoiqu'il en soit, le soussigné espère que M. le général G. Ortéga, dans ses opérations contre Mexico, fera la guerre comme la font les peuples civilisés; qu'en combattant ceux qui sont ses ennemis, il protégera les personnes sans défense et les propriétés; et surtout, qu'en faisant observer par ses troupes la discipline qui caractérise les armées de notre siècle, il ne causera ni ne permettra que l'on cause aucun dommage aux nombreux étrangers établis dans cette République sous la garantie du droit des gens et la foi des traités, et qui restent complètement neutres dans des questions étrangères à leurs intérêts. S'il en était autrement, ce que le soussigné ne croit pas et ne peut craindre, il protesterait de toutes ses forces contre de semblables actes, et en rendrait responsables devant Dieu et devant les hommes ceux qui s'en seraient rendus coupables, ceux qui y donneraient leur assentiment, et notamment M. le général Gonzalez Ortéga comme général en chef de l'armée.

"Mais convaincu, ainsi qu'il l'a dit plus haut, qu'il ne saurait en être ainsi, le soussigné a l'honneur de donner à M. le général Ortéga, l'assurance de sa parfaite considération.

" Mexico le 24 août 1860.

Signé, J. F. Pacheco.

" A S. M. le général en chef Jésus G. Ortéga."

M. Pacheco, en écrivant une semblable note, prouvait qu'il ne connaissait rien de la République, ni de ce qui concernait les hommes, ni de ce qui n'avait trait qu'aux choses.

M. Gonzalez Ortéga aurait pu lui apprendre, puisqu'il l'ignorait, que par trois fois déjà M. Santos Dégollado avait offert la paix au parti réactionnaire, et que celui-ci s'y était constamment refusé.

¹ Deux jours avparavant, dans son discours officiel de réception.

La première après la prise de Guadalajara, par l'intermédiaire de l'ancien gouverneur réactionnaire de cette ville, M. Francisco Casanova, dont il protégea volontairement la fuite, afin qu'il put porter ses propositions au gouvernement de Mexico.

La seconde à Tacubaya, le 2 avril 1859, d'où il adressa ses offres de paix au général Antonio Corona, chargé du gouvernement de Mexico pendant l'absence de M. Miramon, alors occupé devant Véracruz.

La troisième à M. Miramon, lui-même, dans une conférence qu'il lui demanda, à cet effet, la veille de la bataille de la Estancia de las Vacas.

Et quand à la recommandation de faire la guerre comme la font les peuples civilisés; il pouvait encore lui répondre que ce n'était point aux chefs de l'armée libérale, mais aux prétendus défenseurs de l'ordre et des garanties que, pendant le dernier siège de Véracruz, M. le capitaine Aldham avait adressé ce reproche ignominieux: Cette manière de faire la guerre est aussi barbare qu'inusitée; elle est contraire aux règles observées par les nations civilisées, à tout sentiment d'humanité et indigne du cœur d'un soldat chrétien. Les projectiles au lieu d'être dirigés seulement contre les batteries et les fortins ennemis, ont été lancés sur des maisons occupées par des étrangers et d'autres habitants pacifiques, et ont eu pour conséquence la mort de ces hommes et la destruction de leurs propriétés: il préféra s'en tenir aux faits qui s'étaient passés dans les derniers mois et il répondit:

Armée d'opérations.

GÉNÉRAL EN CHEF.

"Le soussigné a eu l'honneur de recevoir la note de S. E. M. l'ambassadeur de S. M. C. en date du 24 courant. Comme les documens de cette nature servent souvent à présenter sous leur véritable point de vue les questions internationales, et qu'il importe surtout que l'histoire les recueille afin de garder à la révolution le caractère qui lui est propre, le soussigné croit de son devoir, pour l'honneur des forces

qu'il commande et du gouvernement légitime qu'il défend, d'aborder quelques considérations avec S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. -Le soussigné remercie S. E. des souhaits quelle forme pour la fin de la lutte fratricide qui déchire la République mexicaine, ainsi que de l'offre de médiation qu'elle a faite généreusement, dans la pensée que, par un arrangement amiable entre les partis belligérans, la paix pouvait être rétablie dans le pays. Le soussigné ne peut accepter cette médiation, parceque ses pouvoirs ne l'autorisent pas à entrer en arrangement; mais s'il lui est permis d'émettre une opinion sur cette question, il croit devoir déclarer: qu'il ne pense pas qu'aucun accord puisse établir solidement la paix au Mexique, si l'on doit porter atteinte aux principes constitutionnels pour le soutien desquels presque toutes les populations de la République mexicaine ont pris les armes; et comme telles sont les tendances du parti conservateur, tendances qu'il est résolu à n'abandonner pour ancun motif, ainsi que l'ont prouvé les conférences qui ont précédé la bataille de la Estancia de las Vacas et les préparatifs du siège de la place de Véracruz, le soussigné répête qu'il ne croit pas qu'on parvienne, par ce moyen, à rétablir la paix dans le pays. Les faits proclament hautement si, dans le lutte actuelle, et surtout dans les derniers temps de la crise révolutionnaire, les forces constitutionnelles ont observé les principes du droit des gens. Lorsque les troupes du gouvernement de Mexico furent vaincues à Loma Alta par un chef aussi remarquable par sa bravoure que par ses sentimens d'humanité, M. le général Uraga, MM. les généraux, officiers supérieurs et autres, faits prisonniers dans cette journée furent, par ordre du vainqueur, envoyés à Zacatecas dans des voitures et avec tous les égards dûs à leur rang. Là, le gouvernement de l'Etat leur donna les mêmes marques de considération; prisonniers sur parole, ils furent autorisés à résider soit à l'intérieur, soit en dehors de la ville. Par contre, le général Uraga et deux au trois officiers ayant été faits prisonniers dans l'attaque de Guadalajara, le soussigné, avec l'autorisation de S. E. M. le général en chef de l'armée fédérale, proposa l'échange des trois ou quatre prisonniers faits par l'ennemi dans l'attaque de cette ville contre tous les prisonniers que nous lui avions faits à Loma Alta; et quoique M. Miguel Miramon, président du gouvernement de Mexico, se fut opposé à cet échange, le soussigné a mis en liberté, sans restriction aucune, tous les prisonniers qui se trouvaient en son pouvoir. Peu de temps après les troupes de M. Silverio Ramirez furent mises en déroute par le soussigné à la hacienda de Peñuelas : le soussigné profita de cette circonstance pour proposer de nouveau l'échange des prisonniers dans les mêmes termes que précédemment; et malgré le refus réitéré de M. Miguel Miramon, le soussigné mit encore en liberté, sans aucune condition ni restriction, plus de cinquante généraux, officiers supérieurs et de tous grades, faits prisonniers dans ce combat. Il y a à peine vingt jours que M. Miguel Miramon lui-même a été vaincu aux portes de Silao par les forces placées sous les ordres du soussigné, qui, cette fois encore, a mis en pleine liberté soixante treize généraux, officiers supérieurs et de tous grades, faits prisonniers, et parmi les quels se trouvaient pluisieurs de ceux qui avaient été mis en liberté après les combats de Loma Alta et de Peñuelas. Pour prix de ces actes de générosité, le général Uraga, mutilé et malade, est gardé prisonnier à Guadalajara; ailleurs le même sorta été fait au général Tapia et à des centaines de citoyens, qui, sans avoir été faits prisonniers sur les champs de bataille, ont été jetés, à cause de leurs opinions politiques, dans les prisons de l'Acordada, de Santiago Tlaltelolco et autres. Tous ces faits dont le pays entier a été témoin, montreront à S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. et à tous les étrangers établis dans la République mexicaine, si les forces qui agissent de cette manière en défendant le gouvernement légitime du pays violent les principes du droits des gens, et si elles sont capables de fouler aux pieds les traités conclus entre les représentans légaux de ce pays et les nations européennes, en violation des préceptes du droit international. Le soussigné a également l'honneur d'envoyer à S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. la copie d'un certificat de M. le vice-consul espagnol 1 qui prouve la moralité des actes du général en chef de l'armée d'opérations dirigée sur Mexico; la bonne conduite de ses troupes, ainsi que la protection que le général en chef a donnée aux personnes et aux intérêts de tous les étrangers, y compris les sujets de S. M. C. dont un grand nombre réside dans cette ville. Telle est la règle de conduite qu'a suivie le soussigné, au moment même où S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. venait de mettre de nouvelles entraves à la pacification de la République; un nouvel obstacle au triomphe des forces qui défendent l'ordre légal, en reconnaissant un gouvernement qui venait de perdre, à la suite d'une seule défaite, le peu d'Etats restés en son pouvoir; un gouvernement dont l'autorité n'est établie qu'à Mexico, Guadalajara et Puebla, parce qu'il occupe ces villes militairement; un gouvernement que les membres du Corps Diplomatique, pour l'honneur des gouvernemens qu'ils représentent, et comme preuve de neutralité, n'ont pas voulu reconnaître; un gouvernement enfin qui ne doit son existence, ni à la constitution de 1857, ni même au plan de Tacubaya d'où est sortie la révolution actuelle, mais à l'élection scandaleuse et immorale de vingt trois courtisans de Mexico n'ayant d'autre titre, d'autre pouvoir pour remettre les destinées de la République mexicaine entre les mains d'un particulier, que la qualification de notables de la ville de Mexico.—Les observations qui précèdent prouveront à S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. que le général en chef de l'armée d'opérations, de même que son gouvernement, se laissent guider dans tous leurs actes par les principes de justice et de moralité; et ne se laissent pas entraîner à de viles passions, à d'ignobles représailles.-Après ces pénibles explications, le soussigné donne l'assurance à S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. que tant pour l'honneur de la République Mexicaine et de l'armée qui défend le parti de la légalité, que par respect pour la civilisation et le droit international, tous ses efforts tendront, comme par le passé, à protéger la vie et les biens des neutres, soit étrangers, soit nationaux. Le soussigné prie S. E. M. l'Ambassadeur de S. M. C. d'agréer la nouvelle assurance de son estime et de sa haute considération.

" Dieu, Liberté et Réforme. Querétaro, le 31 août 1860.

" Signé, Jésus Gonzalez Ortéga.

" A S. E. M. J. F. Pacheco, Ambassadeur de S. M. C.... Mexico."

Bien qu'il lui fut impossible de nier aucun des faits contenus dans cette réponse, M. Francisco Pacheco ne se tint cependant pas pour battu. Il pouvait facilement excuser l'âpreté des termes de sa première note en les abritant derrière la loyauté de son caractère qui se refusait, même après les explications que venait de lui donner M. Gonzalez Ortéga, à croire aux excès de tout genre dont s'étaient

¹ Bureau du vice-consul de S. M. C. à Querétaro.-Agustin de la Lastra, vice-consul de S. M. C. en cette ville.-Je certifie: que le général en chef de l'armée d'opérations, M. Jésus Gonzalez Ortéga, depuis qu'il occupe cette ville militairement, a respecté les personnes et les biens de tous les étrangers y résidant; et afin de rendre un juste témoignage à la moralité de ses actes, j'ai signé le présent certificat à sa requête à Querétaro, le 30 août 1860.-Agustin de la Lastra."